Informations de base

2004/2066(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 8/2004: corrections 2000 et 2003, répartition des ressources propres **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	BUDG Budgets	MULDER Jan (ELDR)	02/12/2002
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
28/05/2004	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2004)0675	Résumé
02/08/2004	Publication du projet de budget du Conseil	11042/2004	Résumé
02/09/2004	Vote en commission		Résumé
08/09/2004	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0005/2004	
13/09/2004	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/09/2004	Décision du Parlement	T6-0003/2004	Résumé
14/09/2004	Fin de la procédure au Parlement		
28/12/2004	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2004/2066(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Base juridique	Traité Euratom A 177 Traité CE (après Amsterdam) EC 272
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/22092

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0005/2004	08/09/2004	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0003/2004 JO C 140 09.06.2005, p. 0018-0048 E	14/09/2004	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Projet de budget du Conseil		11042/2004	02/08/2004	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		**Référence**	**Date**	**Résumé**
Avant-projet de budget de la Commission		SEC(2004)0675	28/05/2004	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2004/0887 JO L 383 28.12.2004, p. 0021-0050	Résumé

Budget rectificatif 8/2004: corrections 2000 et 2003, répartition des ressources propres

2004/2066(BUD) - 14/09/2004 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Jan MULDER (ALDE, NL), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission des budgets et approuve tel quel le projet de budget rectificatif 8/2004 portant sur le niveau de contribution des États membres aux ressources propres communautaires.

Budget rectificatif 8/2004: corrections 2000 et 2003, répartition des ressources propres

2004/2066(BUD) - 14/09/2004 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 8/2004.

ACTE LÉGISLATIF : 2004/887/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 8/2004 de l'Union européenne conformément à sa résolution du 14 septembre 2004 (se reporter au résumé de la résolution).

Budget rectificatif 8/2004: corrections 2000 et 2003, répartition des ressources propres

2004/2066(BUD) - 28/05/2004 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant projet de budget rectificatif 8 pour l'exercice 2004.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 8 au budget 2004 couvre les éléments suivants:

- la révision des prévisions relatives aux droits agricoles, aux droits de douane, à l'assiette TVA et au RNB ;

- la budgétisation des corrections britanniques et leur financement, ayant pour effet de modifier la répartition entre États membres des contributions aux ressources propres communautaires ;

- le remboursement de l'excédent de 2003 issu du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures conformément à l'article 7 de la décision 2000/597 /CE, Euratom du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés européennes.

La proposition de la Commission ne porte que sur les recettes et s'articule comme suit:

a) reversement de l'excédent du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures conformément à l'article 7 de la décision 2000/597/CE à hauteur de 233,16 mios EUR;

b) révision des recettes en provenance des droits agricoles à concurrence de 865,1 mios EUR (+0,71%), révision à la baisse des recettes en provenance des droits de douane à concurrence de 9 981,8 mios EUR (-1,7%) et actualisation des assiettes TVA (non écrêtée) et PNB qui s'établissent respectivement à 46.713,0 mios EUR (+0,9 %) et à 98.980,9 mios EUR (- 0,9%) par rapport aux estimations inscrites dans le budget 2004;

c) révision de la correction des déséquilibres budgétaires, suite au calcul définitif de la correction britannique au titre des exercices 2000 et 2003. La correction pour 2003 relève des dispositions de la nouvelle décision du Conseil relative au système des ressources propres des Communautés européennes (2000/597/CE, Euratom) et du document de travail qui l'accompagne ("Le mode de calcul"), tandis que les dispositions de la précédente décision sur les ressources propres et le document de travail qui l'accompagne s'appliquent encore à la correction de 2000.Tenant compte de ces deux éléments, le montant à inscrire au chapitre 15 du budget 2004 s'élève à 5.391.559.038 EUR (soit 5.097.567.919 EUR – 293.991.119 EUR);

d) financement des corrections à inscrire au budget (Chapitre 15) et résultat du calcul définitif du financement de la correction pour 2000 (Chapitre 35).

Budget rectificatif 8/2004: corrections 2000 et 2003, répartition des ressources propres

2004/2066(BUD) - 02/08/2004 - Projet de budget du Conseil

Le Conseil a établi le projet de budget rectificatif nº 8 pour l’exercice 2004 en acceptant, sans modifications, l'avant-projet de budget rectificatif nº 8 de la Commission(se reporter au résumé précédent).